



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée publique de consultation

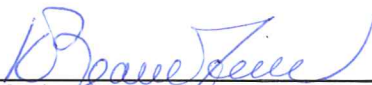
Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence à 10.0 mètres de l'emprise du rang Saint-Amable au lieu de 12.0 mètres sur un futur lot à créer entre le 759 et le 769 rang Saint-Amable.

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 3 novembre 2020 à 19 h 30, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Toute personne ou organisme peut donc transmettre son commentaire écrit pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 16 octobre au 30 octobre inclusivement, par l'envoi d'un courrier à la directrice générale & secrétaire-trésorière, 165, rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0 ou d'un courriel à l'adresse dg@saintbarnabesud.ca en indiquant leur nom et adresse.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 15 octobre 2020.



Karine Beauchamp
Directrice générale – secrétaire-trésorière